



Bulletin municipal de Saint-Antonin du Var—N° 180—Juillet 2024

UN BEL ÉTÉ ?

Le printemps que nous venons de vivre n'augurait rien d'enthousiasmant pour la suite.

Les périodes de turbulences météorologiques faites de gel, de pluies, d'inondations, ont bien souvent plombé un moral ambiant déjà fortement mis à mal par l'avalanche de dysfonctionnements sociaux et d'instabilités internationales déversée à foison par les chaînes info et les réseaux sociaux.

Comme beaucoup, je pense, je me consolais en anticipant sur les vertus inhérentes à l'avènement de la saison estivale, à savoir le soleil, la piscine, les soirées barbecue, etc. La fin de l'Euro de foot ball, le Tour de France et les Jeux olympiques prendraient à la TV le pas sur les nouvelles anxiogènes ou déclinistes qui nous assaillaient. Nous allions enfin nous poser un peu et prendre un maximum de distance avec les tracasseries du quotidien.

Et puis soudain... Fort du pouvoir qu'il détient, pour des raisons que je m'abstiendrai de juger, notre Président de la République change le cours des choses et décide de nous consulter par la voie des urnes.

Au demeurant, abstraction faite de sa portée politique, cette décision n'est en soi pas plus grave qu'icongrue. Certes les cérémonies, animations ou autres célébrations qui avaient été planifiées de longue date pour les 30 juin et 7 juillet, ont dû être soit annulées (ce fut notre cas), soit reportées ou délocalisées. Mais au final, ce désagrément passé, avec quelques jours de retard, soit dès le 8 juillet, le rythme estival pouvait reprendre son cours, sans hiatus ou presque.... Sauf que...

Avant même que le premier bulletin de vote n'ait été déposé dans l'urne, les réseaux sociaux (encore eux) s'affolent, les éditorialistes s'épanchent, les journalistes s'émeuvent, les sportifs s'offusquent, les artistes s'inquiètent et les politiques s'invectivent. Les Cassandre « influenceurs » de notre société nous prédisent des lendemains chaotiques au cas où le résultat du scrutin ne serait pas au goût de l'un ou l'autre des courants de pensée. Au diable le fondement démocratique de notre République et le respect de l'expression majoritaire.

« *Vox populi, vox Dei* » disait on pour sacraliser la voix du peuple. Fini?

Comme toujours, il est certain que la sanction des urnes ravira certains et en chagrinerait d'autres.

Pour autant, même si chacun d'entre nous a mille raisons légitimes de s'en réjouir ou de s'en désoler, il serait fort regrettable que la situation que nous connaissons à compter du 8 juillet soit un facteur de déstabilisation de notre sentiment d'appartenance à notre commune, à son bien-être, à son fameux « bonheur d'être ensemble »

Avoir envie de passer un bel été entre nous, de participer à nos animations, de porter dans notre cœur la dynamique de notre village, d'adhérer aux moments festifs qui nous seront proposés, ça ne signifie pas être indifférent au cours de l'histoire et aux événements qui la jalonnent. Non, c'est faire la part des choses en se disant que les liens d'amitié, d'attachement, d'affection, d'amour qui doivent prévaloir dans toute société qui se respecte, transcendent les humeurs, les états d'âme, les déceptions du moment. Un jour viendra où la roue tournera différemment, il en est ainsi depuis toujours.

De tout cœur, je vous souhaite un excellent et très heureux été.

Bien cordialement

S.B



ENQUETE STATISTIQUE DE L'INSEE

L'INSEE réalise de juillet 2024 à mars 2025 une enquête statistique sur les conditions de travail et risques psychosociaux. Cette enquête à **caractère obligatoire** est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique. Elle est réalisée auprès d'un échantillon de logements tirés au sort aléatoirement sur l'ensemble du territoire, dont certaines sont situées sur notre commune.

Les personnes sélectionnées seront prévenues individuellement par lettre qui précisera l'identité de l'enquêteur. Ce dernier se présentera ensuite au domicile concerné muni d'une carte officielle.

Conformément à la loi, les réponses fournies lors des entretiens resteront confidentielles.

Nous demandons aux personnes qui seront sollicitées de réserver le meilleur accueil aux enquêteurs.



BORNES DE RECHARGE

La société ELECTRIC 55 CHARGING va procéder à l'installation de deux bornes de recharge électrique pour voitures. Une borne sera implantée sur le parking du square Jean Fustier, la seconde en face de la mairie. Les travaux commenceront le 16 juillet.

GEL D'AVRIL 2024 : LA CELLULE DE CRISE AGRICOLE EST RÉACTIVÉE DANS LE VAR

Communiqué de la Chambre d'agriculture du Var en date du 16 mai 2024

Près d'un mois après l'épisode de gel qui s'est abattu sur la France et sur notre département, la cellule de crise a recensé 300 exploitations sinistrées, principalement viticoles, réparties sur 73 communes, pour un total de 3000 hectares impactés avec 77% de pertes en moyenne.

Les tournées d'expertises sont en cours.

Les tournées d'expertise avec la DDTM ont démarré hier pour constater les dégâts, définir le périmètre, et établir la liste des communes qui seront inscrites dans la demande d'indemnisation nationale).

Une deuxième tournée sera organisée avant les vendanges pour confirmer les pertes.



Concernant les indemnisations

- Pour les exploitants sinistrés non assurés : vous devrez à l'automne réaliser sur le site internet de la DDTM votre demande d'indemnisation.
- Pour les exploitants sinistrés assurés : la démarche se fait directement auprès de votre assureur.

NDLR : Rappelons nous : -1°C à Saint-Antonin-du-Var ou encore -1,5°C à Rians, dans la nuit de lundi 22 à ce mardi 23 avril. Ces températures négatives durent depuis plusieurs jours dans le Var et entraînent des épisodes de gel à répétition. Plusieurs exploitations viticoles varoises ont été fortement touchées et celles de nos viticulteurs antonnais n'ont pas été épargnées. "Sur nos 30 hectares de production, 80% ont été frappés par le gel et donc les pousses qui avaient commencé à pousser ont été brûlées et détruites par les épisodes de gel consécutifs", déclare l'un des viticulteurs impactés par cet épisode météo, résumant ainsi la situation générale sur notre commune. Que seront les vendanges de 2024? D'aucuns estiment que la récolte est impactée pendant deux, trois ans avant de revenir sur une récolte habituelle. Nous pensons bien à eux et nous associons à leur désarroi!



Le 31 mai 2024, au sein du hameau de Masseboeuf, en présence de sa fille **Simone**, de son neveu **Edmond**, entourés de très nombreux amis venus de différentes localités environnantes, nous avons dévoilé une plaque en hommage à **Marie (Mimie) BOYER-MEISSEL**, généreuse bienfaitrice au profit des œuvres sociales de la commune.

La petite place qui porte désormais son nom, à proximité immédiate des résidences où elle est née, y a vécu son adolescence, et où elle revenait fréquemment se « ressourcer » disait-elle, est un juste témoignage de notre reconnaissance pour son attachement indéfectible à la vie locale.

ENLEVEMENT DES ENCOMBRANTS : vendredi 12 et 26 juillet—Inscriptions préalables 48 h avant : 04 94 04 42 08

CÔTES DE PROVENCE SYNDICAT DES VINS

REMANIEMENT DES PARCELLES AOC

Le syndicat des Côtes de Provence contribue à la mission d'intérêt général de préservation et de mise en valeur du terroir de son AOC.

Dans le cadre des contrôles l'organisme vérifie que l'opérateur respecte les dispositions du cahier des charges de l'appellation en matière de conduite de la vigne par exemple ou encore qu'il a bien effectué les obligations déclaratives qui lui incombent.

A ce titre là, une correspondance du syndicat précise :

- L'apport de terre exogène sur des parcelles de l'aire délimitée est interdit.
- Avant tout apport de terre, tout aménagement ou tous travaux susceptibles de modifier le profil des sols ou la morphologie des reliefs (remblaiement, nivellement, décaissement...) à l'exclusion des travaux de reprofilage et de défonçage classique, une déclaration doit être adressée par l'opérateur doit être dressé au syndicat quatre semaines au moins avant le début des travaux envisagés.

La délimitation de l'aire géographique de l'AOC est consultable sur <https://www.geoportail.gouv.fr>

Formulaire de déclaration sur <https://syndicat-cotesdeprovence.com>

Accès
aux soins
en DRACÉNIÉ
PROVENCE
VERDON



DRACÉNIÉ
PROVENCE VERDON
agglomération

Qu'est-ce que le centre de santé intercommunal ?

Le centre de santé, situé à Vidauban, est une structure sanitaire créée et gérée par l'agglomération Dracénie Provence Verdon.

Trois antennes lui seront rattachées :
- à Comps-sur-Artuby
- à Bargemon
- à Sillans-la-Cascade



Vous pourrez y consulter des médecins généralistes et spécialistes comme dans un cabinet médical classique. Ils assureront des consultations d'une structure à l'autre, pour être au plus près de chez vous. Les professionnels que vous pourrez consulter sont :

- 7 médecins généralistes
- 1 cardiologue
- 2 gastro-entérologues
- 2 sages-femmes
- 2 psychologues
- 1 infirmière en pratique avancée

Ouvert
à tous !

Pourquoi ce centre ?

Face au constat avéré de la désertification médicale, DPV a mis en place un service public d'accès aux soins à sa population. Ce centre est à but non lucratif.

Le centre de santé applique le tiers payant sans dépassement d'honoraires, seule la part mutuelle restera à votre charge.

Prenez rendez-vous au point d'accueil unique
au 04 22 46 34 80 ou sur Doctolib

Horaires d'ouverture de l'accueil :
de 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi

101, avenue du Président Wilson 83 550 Vidauban

ANTENNE DU
SERVICE MILITAIRE
VOLONTAIRE DE
MARSEILLE



PROCHAINE INCORPORATION
7 OCTOBRE 2024

DÉPÔT DE CANDIDATURE AVANT
LE 15 SEPTEMBRE 2024

LOGISTIQUE	Préparateur de commandes – cariste d'entrepôt	Titre professionnel + CACES 1 – 3 – 5
SÉCURITÉ	Agent de prévention et de sécurité	Titre à finalité professionnelle + SSIAP1
SÉCURITÉ	Agent de surveillance de la voie publique ⁽²⁾	
HÔTELLERIE RESTAURATION	- Commis de cuisine ⁽¹⁾ - Serveur ⁽²⁾ - Barman ⁽²⁾	Titre à finalité professionnelle ou CQP (barman)
RESTAURATION	Service restaurant – bar	Titre à finalité professionnelle

asmv-marseille.recrutement.fct@def.gouv.fr - 06 28 49 51 40

ANIMATIONS

Deux séances de cinéma



Dimanche 14 Juillet à partir de 20h

SOIRÉE AÏOLI

Jean-Fustier, Saint-Antonin-du-Var

+ Concours de pétanque à 14h
Parrainé par Lou Cigaloun

Soirée mousse par Pascal Animation
Intermède lumineux par Aouta
Buvette et snack sur place

20€ Achat de tickets pour le repas (jusqu'au 10 Juillet)
Apéritif + Plat aïoli + Fromage + Dessert

OU

• Au Recteur des Mairies
• À l'Agence Postale Communale
Sur Internet

Les couverts ne sont pas fournis ! Pensez à apporter vos assiettes, verres, etc...

Nous contacter
Par email : contact@st-antonin.com
Par téléphone : 06 32 35 49 43

Vendredi 26 juillet

PLACE DE LA MAIRIE

OFFICIALIZATION DU 70^e ANNIVERSAIRE

À partir de 18h

Accueil des officiels et du public

À partir de 18h30

- Allocution du Maire
- Dévoilement de la plaque
- Concert « Violin cocktail » années 50

À 20h | Cocktail buffet dînatoire
ambiancé par notre artiste locale NARUNDI

Samedi 27 juillet

SQUARE JEAN FUSTIER

14h30 | Concours de pétanque
Doublettes - 800 € - Mises 10 €

Fête foraine | Manèges
Food Trucks
Et « La Buvette du CCAS »

Sur place

20h | Le dîner de fête
Moules à la provençale
Frites - Fromage - Dessert
20 € - Sur réservation

C'EST LA FÊTE !

Dimanche 28 juillet

SQUARE JEAN FUSTIER

Les années 50 sont à la fête

À 19h | Apéro offert par la municipalité
À 20h | Plancher charcuterie/fromage
et dessert - 10 € - Sur réservation

BUVETTE

Soirée animée par le
GUINGUETTE HOT CLUB

Le Guinguette Hot Club est un collectif musical français qui propose une expérience unique mêlant guinguette moderne et bal populaire déjanté. Leur répertoire est composé de chansons françaises, mais pas seulement ! Ces morceaux, festifs et dynamiques, sont revisités avec des arrangements inventifs et audacieux. On est loin de la variété, du piano-bar ou du karaoké ! Dans sa version « Ritournelles » le Hot Club composé de 7 artistes talentueux, revisitera pour vous le bal populaire dans sa version la plus festive.

LE DRESS CODE

Nous apprécierions vraiment qu'un maximum de participants à la soirée soient habillés à la mode des années 50. En cours de soirée un jury spécialement constitué sur place pour la circonstance, récompensera les tenues vestimentaires d'époque jugées les plus réussies.

Jeudi 1^{er} août

SQUARE JEAN FUSTIER 21h

Concert "On ressemble à Mayol"

Les Voix
Départementales

+ Feu d'artifice pour finir la soirée!

Le mardi 16 juillet, les Stars des années 80 débarquent à Carcès !

Une soirée exceptionnelle vous attend à Carcès le 16 juillet prochain ! Les légendes de la musique des années 80 se réunissent pour un concert mémorable qui promet de vous faire danser toute la nuit.

Lieu : Parking de l'Oustaou Per Touti, Carcès

Plongez dans l'ambiance électrique des années 80 avec des artistes incontournables et des tubes qui ont marqué toute une génération. Préparez-vous à chanter et à danser sur les hits qui ont traversé les décennies !

La billetterie est désormais ouverte ! Réservez dès maintenant vos places en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://www.ticketmaster.fr/fr/manifestation/frequence-80-billet/idmanif/582379> -

Adressez vous à la mairie de Carcès pour toute information complémentaire.